

## La CFDT fait son décryptage des NAO 2014

Pour la CFDT, les négociations annuelles obligatoires doivent être utilisées pour négocier ou maintenir les acquis des salariés de toute l'entreprise.

### Décryptage 2014 :

- **Le retrait des accidents du travail du calcul de la prime de présence 2014** est une avancée majeure. Il est injuste de sanctionner pécuniairement un salarié qui ne choisit pas de se blesser !



- Nous sommes aussi favorables à l'évolution des coefficients 145 à 155, essentiellement dans le secteur peinture. C'est une reconnaissance du travail et du contrôle qualité des différentes pièces avec leurs critères de qualité bien spécifiques. **Ce changement impactera de 1.5€ une personne avec 3 ans d'ancienneté et augmentera progressivement à 5 € bruts à partir de 10 ans, et jusqu'à 7,7 € bruts par mois pour 15 ans.**



- **L'engagement de la direction de faciliter l'accès au DIF pour les suppléants** permettra d'impliquer ces élus de l'ombre, qui ont tendance à délaissier leurs mandats par méconnaissance de leur rôle ou par manque d'information.



- Concernant la demande de prime de continuité dans le secteur du décrochage de 10 €, **nous avons émis des réserves**. Pourquoi cette prime serait-elle versée uniquement au personnel du décrochage et pas dans celui de l'accrochage ? **Nous avons demandé qu'elle soit versée aussi à l'accrochage, car le convoyeur et le même et la continuité aussi, et que la prime de décalage horaire est amplement justifiée et cumulable.**

- Nous demandons l'intervention de l'ARACT dans le secteur peinture. Pour obtenir cette intervention les syndicats et l'employeur doivent fonctionner à l'unisson. **Il est possible de faire intervenir un cabinet spécialisé de notre choix sur le risque des TMS et subventionnable jusqu'à 15 000€ sur 15 jours. Il ne sera pas question de robotisation, mais d'amélioration du poste de travail ou de l'organisation générale.**



- Nous reconnaissons la pénibilité du poste de nuit, et nous savons que les études montrent un risque accru de fatigue chronique, isolement, cancers, pour ces salariés. ***Cependant, dans l'intérêt de l'ensemble du personnel, nous avons préféré avec un autre syndicat partenaire, négocier une part plus importante du salaire brut et une augmentation de la prime de vacances, qui touchent l'ensemble de nos salariés.***



**Pour obtenir le passage de 25 à 30€ bruts rétroactif depuis janvier, et 10€ supplémentaires sur la prime de vacances pour atteindre 710 € (+35 €).**

- Pourquoi les organisations syndicales demandent-elles le passage de la durée des mandats de 2 à 4 ans ? **Hormis que c'est le standard dans les entreprises, simplement pour éviter d'être tous les ans en campagne et consacrer plutôt ce temps pour travailler plus efficacement sur nos dossiers.**



- **La CFDT et CGT n'ont pas accepté la suppression du rétroactif des 30€ brut et de la diminution de la prime de vacances à 700€.** La situation Hoerbiger ne doit pas annuler les avancées du projet des NAO. **La direction a fait une proposition écrite et doit s'y tenir !** Ce n'est pas 10€ brut sur la prime de vacances, et les 90€ bruts de rétroactivité qui vont mettre en péril notre société.



- **Augmentation individuelle** : les critères d'attributions sont en cours auprès des responsables de service. La direction souhaite solder celle-ci dans ces deux mois à venir.



- Chaque négociation annuelle devrait mettre **au premier plan l'évolution du salaire brut mensuel.** C'est celui-ci qui va servir à définir vos droits à la retraite, pas les primes.

***Nous restons à votre disposition  
pour tout complément  
d'information.***

***L'équipe CFDT AEF.***

